toutes les populations d'origine latino-indienne.

« En ce cas, la position des Etats-Unis serait des plus critiques, l'effectif de leur armée étant de beaucoup trop faible pour pouvoir infliger une sérieuse défaite au pays tout entier soulevé et en armes.

« Quant à la conquête du territoire, elle est hors de la question. La superficie et la topographie de la contrée la rendraient extrêmement difficile pour ne pas dire impossible, et des plus dangereuses.

« En outre, il faut compter avec l'esprit belliqueux et le tempérament combatif d'un peuple accoutumé dès la plus tendre enfance à monter à cheval et à manier la carabine. Nous assisterions en ce cas, à une réédition de la campagne sud-africaine, à une guerre de guerrillas sans trêve ni merci. »

Dans l'intérêt de l'humanité, souhaitons que la diplomatie trouve une solution honorable du conflit sans recourir aux armes.

Paul GOURMAND.

CONFÉDÉRATION

— Franchise de port en faveur des incendiés de la Crettaz.

La franchise de port est accordée en faveur des incendiés de la Crettaz près Salvan (Valais) pour tous les dons jusqu'au poids de cinq kilos (y compris les envois d'espèces et les versements et paiements dans le service des chèques) qui leur seront adressés. Cete franchise de port s'étend aussi aux correspondances reçues ou expédiées par la commission de secours instituée par la répartition de ces dons.

— En l'honneur du peintre Ferdinand Hodler.

Le «dîner mensuel» des écrivains et des artistes suisses de Paris qui, pendant les vacances, avait suspendu ses excellentes et cordiales réunions, va les reprendre le 27 novembre. Ce premier dîner est organisé en l'honneur du grand peintre suisse Ferdinand Hodler qui se trouve en ce moment à Paris à l'occasion du Salon d'automne. Il aura une importance exceptionnelle. L'association des artistes suisses de Paris, qui se réunit une fois par an en une agape fraternelle, a décidé de fusionner celle-ci avec le dîner des écrivains afin de lui donner le caractère d'une véritable manifestation de la colonie suisse de Paris pour notre éminent compatriote Ferdinand Hodler.

Le dîner du 27 novembre aura lieu au restaurant Franco-Italien, boulevard des Italiens, 9, à 7 h. ½ du soir. Les écrivains et artistes suisses qui se trouveraient de passage à Paris à ce moment et qui désireraient y assister sont instamment priés d'envoyer d'urgence leur adhésion à M. Kaelin, secrétaire de l'Association des artistes suisses, rue de la Grande Chaumière, 10, Paris.

BERNE

— A l'Université.

Les étudiants russes, désertant les universités allemandes dont l'accès a été rendu plus difficile aux étrangers, affluent de toutes parts en Suisse. A Berne, on a immatriculé, le semestre dernier, 157 Russes, tous israélites. La plupart sont inscrits à la Faculté de médecine.

— C'est un grand commerçant allemand, M. Lingner, de Dresde, principal actionnaire des eaux dentifrices Odol et propriétaire du château de Tarasp, dans les Grisons, nommé l'an dernier docteur honoraire par la Faculté de médecine à Berne, qui a fait à la caisse des veuves et des orphelins de l'Université le don de 30.000 fr..

Nos dépêches ont signalé ce don récemment

Berne, 23. — Le nombre des étudiants de l'Université de Berne dépasse de nouveau 2500 et le nombre des professeurs 80. Pendant l'année dernière, l'Université a décerné le titre de docteurs à 126 personnes.

— Soirée du cercle romand de Berne.

Berne, 23. — Le Cercle romand de Berne avait organisé pour samedi, dans le petit salon du Théâtre des Variétés, une soirée qui fut des plus réussies. Tous les numéros du programme ont été très applaudis et ce fut un grand succès pour les acteurs, parmi lesquels on peut citer Mlle Herking, professeur de diction à Berne; M. Charles Richner, M. Cousin, professeur de violon à Berne; Mme Bornand-Perret, professeur de diction à Berne; et Mme Bovet-Grisel, professeur de chant, dans l'air de Rosine, du *Barbier de Séville.*

La soirée a été suivie d'un bal très animé.

— Arrestation mouvementée à la montagne.

Berne, 23. — On mande à l'*Emmenthaler Blatt* que les gendarmeries lucernoise et bernoise ont enfin réussi à découvrir les cambrioleurs qui, à plusieurs reprises, avaient pénétré dans l'hôtel du Napf, dit le Righi de l'Emmenthal, où ils avaient volé des victuailles, de la literie et quantité d'autres objets. Un nouveau cambriolage ayant eu lieu au commencement de la semaine, on découvrit des traces qui conduisirent les gendarmes jusqu'à l'endroit dit Menzberg sur territoire lucernois où est située une ferme isolée. Les gendarmes cernèrent la maison et y pénétrèrent rapidement. Les habitants, deux frères, de vigoureux individus, et quatre femmes, menacèrent les gendarmes avec un fusil, une hache et des gourdins, mais les gendarmes réussirent à ligotter les deux individus, qui furent conduits, ainsi que leur sœur, à la prison de Willisau.

SOLEURE

— La fin d'un rêve.

L'assemblée des actionnaires de la ligue Soleure-Schœnbühl (voie normale) vient d'avoir lieu à Soleure; elle n'a pu qu'enregistrer le décès de la société après avoir approuvé le rapport de la direction pour l'exercice 1911-1912, de même que les comptes et le bilan; elle a décidé la dissolution de l'association et nommé comme liquidateurs les membres actuels de la direction, soit MM. Studer, Buri et Jecker.

Les actions seront remboursées en partie maintenant, en partie plus tard quand l'Etat de Berne aura fait son premier versement pour la ligne Soleure-Niederbipp.

Les archives de la société (plans, actes, correspondance) iront à la chancellerie de l'Etat.

C'est la fin d'un beau rêve.

— L'union fait la force.

A Biberist, comme dans le Jura bernois, des diverses sociétés d'abstinence se sont unies dans une alliance commune en une association de district pour s'occuper de toutes les questions relatives à l'abstinence; dimanche a eu lieu la première assemblée dans le temple protestant; le Dr Strub, de Bâle, y a parlé sur une question intéressant le monde ouvrier si nombreux dans cette région.

A Haegendorf, première assemblée générale de l'association catholique chrétienne fondée en avril; à l'avenir il y aura, dans cette localité, des cultes toutes les trois semaines et des leçons de religion hebdomadaires, de même à Gunzgen.

— Les assurances.

Soleure, 23. — Le Grand Conseil est convoqué pour le 25 novembre en session d'automne. Il s'occupera notamment des assurances.

— Nouveau conflit horloger.

Un conflit horloger a éclaté à la fabrique Meyer et Studeli, à Soleure. D'après la *Solidarité horlogère,* la cause du conflit se trouverait dans le fait que plusieurs ouvriers de cette fabrique auraient été renvoyés parce qu'ils sont affiliés au syndicat. Elle ajoute que le comité ouvrier avait sollicité de la direction une entrevue pour résoudre cette affaire à l'amiable. MM. Meyer et Studeli auraient opposé à cette demande un refus formel.

La Fédération a mis à l'index la dite maison.

BALE

— Le colonel Bischoff.

Avec le colonel Guillaume Bischoff, dont nous avons signalé la mort, survenue samedi à l'âge de quatre-vingt-un ans, disparaît un magistrat qui a joué un rôle important dans la vie publique de Bâle. Il a été membre des diverses autorités communales et cantonales, président du tribunal de police, juge au tribunal civil. En 1878, il fut élu au Conseil d'Etat. Pendant vingt-sept années, Guillaume Bischoff fit partie du gouvernement bâlois, dont il fut trois fois président et où il accomplit une œuvre des plus utiles. On lui doit notamment l'organisation des services du gaz, des eaux et de l'électricité, la création de la Policlinique et de l'Hôpital des femmes. Ses collègues appréciaient beaucoup sa vaste expérience, son sens patique, et la sûreté de son jugement. Bischoff commanda plusieurs années la 18me brigade d'infanterie.

D'nu caractère assez roide, peu enclin aux concessions et ayant horreur des fausses apparences, cet homme à la haute stature et à l'allure imposante n'a jamais recherché une vaine popularité; il s'est contenté de servir silencieusement son pays. Le parti libéral bâlois, auquel il se rattachait, ressent vivement sa perte.

— Radicaux de Bâle-Campagne.

Réunie dimanche à Liestal, l'assemblée des représentants du parti populaire radical de Bâle-Campagne a décidé à l'unanimité de revendiquer le siège vacant au Conseil des Etats par suite de la mort de M. Stoutz et de présenter comme candidat M. Buser, conseiller national. Les minorités avaient fait parvenir à l'assemblée une déclaration disant qu'elles ne feraient pas opposition à M. Buser, mais qu'elles revendiqueraient son siège au Conseil national. L'assemblée a déclaré qu'elle ne prendrait une décision à ce sujet qu'après l'élection au Conseil des Etats.

LUCERNE

— Accident mortel de voiture.

Lucerne, 23. — On mande de Sursée qu'un cheval attelé à une voiture s'est emballé près de Knuttwil. Une dame Stirnemann a été projetée sur le sol avec une telle violence qu'elle a succombé peu après à la suite d'une fracture du crâne. Le cocher est également blessé.

ZURICH

— Un accident à « Guillaume Tell ».

Au cours de la représentation de *Guillaume Tell,* dimanche, au théâtre, M. Sattler, qui jouait le rôle de Tell, a glissé et s'est grièvement blessé au genou. La représentation a dû être interrompue.

— Escrocs et voleurs.

Zurich, 23. — Un nommé Walther, d'Aeschlikon, se disant inventeur d'un nouveau récepteur automatique de conversations téléphoniques, s'était fait remettre plusieurs centaines de francs par deux financiers. L'escroquerie fut découverte et le tribunal de district vient de le condamner à dix mois de prison.

Zurich, 23. — Le tribunal suprême a condamné à un an et demi de prison et cinq ans d'interdiction de séjour un nommé B. qui, à l'aide de fausses signatures, avait réussi à se procurer 2400 fr., qu'il avait ensuite perdus au jeu. Il s'était dénoncé lui-même à la police.

Zurich, 23. — Un jeune Italien, qui avait volé 400 fr. par effraction, a été arrêté au moment où il prenait le train pour Bâle.

Un complice a réussi à s'enfuir en emportant l'argent.

SAINT-GALL

— Un nouveau port sur le Rhin.

L'assemblée communale de Sankz Margrethen a voté à l'unanimité les crédits nécessaires pour l'élaboration du projet en vue de l'établissement d'un port sur le Rhin servant à la navigation du lac au Rhin.

— Agrandissement du bureau de météorologie.

La commission du Conseil national pour le projet d'agrandissement du Bureau central météorologique à Zurich a décidé l'entrée en matière sur le projet du Conseil fédéral et de professeur au Conseil national son acceptation avec quelques modifications de pure forme.

NEUCHATEL

— L'affaire d'Auvergnier.

Vendredi ont eu lieu les funérailles de Mme S. auxquelles assistait toute la population du village, bien vivement émue. (On sait par nos dépêches que Mme S. est morte des suites d'un avortement). Une permission a été accordée au mari prévenu, sous réserve qu'il serait accompagné et réintégrerait sa cellule aussitôt après la cérémonie.

Le même jour, la police de sûreté a procédé à l'arrestation de la personne suspectée d'avoir prêté son concours dans cette affaire d'avortement. C'est une femme A. habitant Cortaillod, soupçonnée depuis longtemps de nombreux actes du même genre.

FRIBOURG

— La victoire gouvernementale.

L'*Indépendant* donne une autre cloche que la *Liberté.* Voici un passage de son leader :

« Lassitude et répugnance, tels sont bien les sentiments qu'a éprouvés mercredi, en Grand Conseil, le porte-parole de la députation libérale du Lac, en développant la motion demandant la démission de deux conseillers d'Etat prévaricateurs.

« Néanmoins, la députation de la minorité a fait son devoir ce jour-là comme les autres en réclamant le grand nettoyage des écuries d'Augias, tandis que la majorité, qui avait eu la faiblesse de se dérober à cette tâche incombant à elle-même, ne sembla mettre toute sa gloire qu'à livrer une bataille de couloir. »

VALAIS

— Le canal de Stockalper.

Le Conseil d'Etat a décidé de transmettre au Département fédéral de l'intérieur, en vue de lobtention d'un subside, un projet d'élargissement du canal de Stockalper, à son embouchure dans le Rhône.

— Un funiculaire à Saas-Fée.

Le Conseil d'Etat donne un préavis favorable à la demande de concession pour un chemin de fer funiculaire de Saas-Grund à Saas-Fée.

— La plaine du Rhône.

L'assemblée des propriétaires convoquée par le Département de l'intérieur a constitué définitivement une entreprise en vue du desséchement de la plaine du Rhône de Sion sur la rive gauche. Les travaux sont devisés à quatre-vingt-cinq mille francs. Ils vont commencer incessamment et seront achevés en 1915.

VAUD

— L'accident de Naye.

Voici des détails sur l'accident que nous avons signalé :

Trois jeunes gens allemands, étudiants à Lausanne, qui étaient partis dimanche matin à 5 h. pour se rendre aux Rochers de Naye, se trouvaient à 10 h. 15 aux « recourbes » de Naye, à 150 mètres au-dessus du chalet de Liboson.

L'un d'eux, nommé Walter Friemel, de Metz, 18 ans, fils d'un colonel de l'armée allemande, glissa sur la neige gelée, puis, après avoir dévalé sur une pente d'environ 80 mètres, vint donner de la tête contre un angle de rocher, où il s'ouvrit le crâne. La mort fut instantanée.

Ses deux camarades appelèrent au secours. Doux Lausannois, MM. Zullig et Wiesel, qui se trouvaient au-dessus du chalet de Chamossallaz, descendirent auprès du corps du jeune homme puis donnèrent l'alarme à des touristes qui se trouvaient au sommet des Rochers de Naye. C'est de là qu'on téléphona en gare de Caux pour demander du secours. L'un des deux compagnons de Friemel descendit à Caux, tandis que l'autre restait auprès du corps.

L'office du juge informateur de Montreux arriva à 4 h. après-midi pour faire les constatations légales. Immédiatement après, le corps fut redescendu sur des branches de sapin et placé dans le corbillard de Veytaux, qui attendait sur le chemin au-dessus de Caux.

Un des témoins de ce drame raconte que les trois jeunes Allemands étaient en costume de ville avec des souliers sans clous. Ils avaient été avisés par deux fois de prendre par le tunnel de Naye, mais, négligeant ces sages avertissements, ils s'engagèrent dans le sentier des recourbes, Bædecker en main. Leur légèreté devait être fatale à l'un d'eux.

On ne saurait trop recommander aux touristes qui montent en hiver aux Rochers de Naye de ne pas passer par le sentier des recourbes, très dangereux à cette saison, mais de prendre de Caux par la crête de Merdasson et le tunnel.

— Une belle carrière.

M. le syndic Bovy, de Saint-Georges, vient de faire connaître à ses électeurs que, pour cause d'âge, il se retire des affaires communales. M. Bovy, né en 1835, fut nommé municipal en 1864. Il siégea en cette qualité jusqu'en 1882, moment où il fut appelé aux fonctions de syndic. Il a rempli ces dernières sans interruption jusqu'à nos jours. C'est donc pendant quarante-neuf ans qu'il a été mêlé aux affaires de sa commune.

Toujours élu à la quasi-unanimité, il a rendu à ses concitoyens de signalés services. Homme prudent, aimable et énergique à la fois, il est très populaire.

— Le chien de garde

On écrit au *Courrier de la Cote,* du Pied de la Dôle :

« Avant-hier, un brave homme de notre coin de pays, travailleur et sobre, se rendait à Nyon pour passer trois jours sous clef au Château.

N'ayant pu payer l'impôt réclamé pour son chien, il payait de sa personne.

Ce chien de garde est cependant indispensable à ce solitaire qui vit dans une maisonnette isolée.

Une fois de plus la question s'est posée pour moi : pourquoi ne pas avoir deux catégories d'impôt pour les chiens, ainsi que cela se fait chez nos voisins de France?

Le chien de luxe paierait un bon impôt qui permettrait à son parent pauvre, le chien de garde, d'en acquitter un plus modique.

L'Etat n'y perdrait rien, au contraire, puisqu'il n'aurait plus à hospitaliser le contribuable récalcitrant, en échange d'un impôt non-payé. »

— De l'eau pour Lausanne.

Lausanne, 23. — La municipalité de Lausanne demande un crédit de 700.000 fr. pour amener de Thierrens à Lausanne, par une conduite de 23 kilomètres, 1700 litres-minute d'eau pour l'alimentation de la ville.

Dans le Jura Neuchâtelois et le Jura Bernois

(Informations de notre correspondant de La Chaux-de-Fonds).

— Féminisme et religion.

La proposition qu'a faite M. James Courvoisier, au Synode de l'Eglise indépendante neuchâteloise, concernant l'admission des femmes au cours de la faculté de théologie, a non seulement été adoptée, mais soulève dans nos montagnes beaucoup de commentaires, d'ailleurs sympathiques.

Le Synode, en acceptant cette innovation par une forte majorité (74 voix contre 22) n'a sans doute pas voulu ouvrir à la femme la direction des paroisses, ni même la charger, dans l'avenir, de la prédication. Il a simplement eu le courage de reconnaître officiellement toutes les qualités de « pédagogie religieuse » qui se trouvent réunies, à un haut degré, dans le sexe féminin.

L'entrée des femmes dans les facultés de théologie se justifie donc par les faits et par la logique; il y a dans cette innovation un progrès féministe de bon aloi — et il y a lieu d'en savoir gré à l'Eglise indépendante qui, en 1911 déjà, accordait aux filles d'Eve le droit électoral.

— La main déchiquetée par un détonateur.

Quelques enfants s'amusaient, vendredi soir, près de la maison Jeanneret-Virchaux, à Bellevue (Le Locle), à fouiller dans un tas de détritus. Soudain, l'un d'eux, le jeune P âgé de onze ans, poussa un cri de joie; il venait de découvrir une sorte de petite cartouche; ses camarades se groupent autour de lui, intrigués, et pour savoir « si elle était encore bonne », ils en approchèrent une allumette enflammée. Une explosion terrible se produisit et le malheureux P. roula par terre, dans le sang qui s'échappait en abondance de sa main gauche horriblement déchiquetée et presque détachée du poignet.

Plusieurs personnes accoururent et transportèrent la petite victime à l'hôpital, où l'on dut procéder immédiatement à l'amputation de la main.

Ce triste accident aurait certes pu avoir des conséquences plus graves, car il ne s'agissait rien moins que d'un détonateur de carouches à dynamite, dont la puissance est formidable. Deux autres enfants qui entouraient le jeune P., au moment de l'accident, ont été aussi blessés, mais peu grièvement.

La police a ouvert une enquête et ne désespère pas de découvrir les auteurs de cet imprudent dépôt de dynamite dans un tas de détritus; elle a en effet trouvé, dans ce même tas, deux autres détonateurs. On frémit en songeant aux accidents que pouvait provoquer pareille imprudence.

Ajoutons que le jeune P. va aussi bien que possible, après cette terrible journée.

— La fièvre aphteuse s'en va.

Le vétérinaire cantonal, par un rapport daté du 14 novembre 1913, déclare que les sept foyers existant dans les communes du Locle et de la Chaux-de-Fonds ne présentent plus grand danger de contagion. Par suite, les zones de protection créées par les arrêtés antérieurs peuvent être supprimées sans inconvénient. Se basant sur ce rapport, le Conseil d'Etat arrête :

Les zones de protction créées par les arrêtés des 14 et 21 octobre 1913 dans les territoires communaux de la Chaux-de-Fonds, du Locle et de la Sagne (Trembles) sont supprimées dès le 20 novembre 1913.

Par contre, les dispositions s'appliquent aux zones d'infection et d'observation sont intégralement maintenues jusqu'à nouvel ordre.

— La repopulation du lac.

Nous avons signalé, il y a quelque temps, la diminution des truites dans le lac de Neuchâtel — diminution imputable surtout à l'accroissement du nombre des engins de pêche.

Et pourtant, l'Etat semble apporter beaucoup de soins à la repopulation du lac et des rivières; il s'intéresse à la pisciculture, car la pêche est pour beaucoup de Neuchâtelois le seul moyen d'existence. Quelques explications là-dessus sont d'actualité.

C'est en effet en novembre et en décembre que, tous les ans, les pisciculteurs de l'Etat surveillent, pour les prendre, les truites qui remontent le Seyon à son embouchure; ces truites frayent et, si elles tentent de remonter les cours d'eau, c'est pour déposer leurs œufs sur les berges.

On ne peut guère les cueillir au passage que par un temps sombre et lorsque le Seyon charrie un fort volume d'eau.

On les prend à l'aide d'un « recueilloir » *ad hoc,* mais il faut surtout beaucoup de patience et d'habileté.

D'ailleurs, quelques coups suffisent à réaliser une pêche miraculeuse. Une truite femelle d'un kilog donne en moyenne 3000 œufs; celles qui pèsent davantage en produisent en proportion; il n'est pas rare que les pisciculteurs sortent de l'eau des truites d'un mètre de long, d'un poids approximatif de dix kilos; une femelle de cette taille donne aisément trente mille œufs.

Ces bonnes « captures » sont transportées à l'aide de réservoirs portatifs à l'établissement de pisciculture du Pervon, près de Boudry : les œufs, fécondés au Pervon, sont ensuite incubés soit au Pervon, soit à Cernier, soit à Môtiers.

On a obtenu ainsi l'an dernier 432.000 alvins provenant de truites pêchées au Seyon et on s'en est servi pour repeupler le Seyon, l'Areuse et le lac.

Il y a toujours un certain déchet entre le total des alvins obtenus et le total des œufs incubés; ainsi l'an dernier ce déchet a été de 285.000; mais d'habitude il est bien moindre. Cela tenait, pour la dernière année, à la furonculose, cette maladie dont nous avons déjà parlé ici et contre laquelle on n'a pas trouvé encore de remède.

— Nouvelles foires.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois vient d'autoriser le Conseil communal de Gorgier à organiser, dès 1914, sept foires au bétail par année pour le district de Boudry. Elles auront lieu le premier jeudi des mois de février, mars, avril, mai, septembre, octobre et novembre.

(De notre correspondant de Moutier.)

— La nouvelle gare de Bienne.

La construction de la nouvelle gare à Bienne rencontre des difficultés; depuis environ huit jours les travaux de la machine à draguer ont dû être suspendus; par suite des pluies continuelles, les parois de la tranchée derrière le jardin Fischer, se sont effondrées, et un petit lac de 150 m. de long s'est formé, la machine se trouve au milieu et son exploitation a dû être interrompue.

On cherche à faire dévier l'eau et à s'en débarrasser, mais ce travail à la pelle et à la pioche avance lentement comparé à celui opéré par la machine à draguer; cette interruption retarde beaucoup les travaux de reconstruction et pendant l'arrêt, comme la location de la machine doit également se payer, c'est une perte sèche d'environ cent francs par jour.

— Nouvelle fabrique.

MM. Steffen et Stonder, fabricants de pierres fines à Courtedoux, proposent à la commune de fonder une nouvelle fabrique, la dite commune aurait à fournir à ses frais les ateliers avec les machines et outils pour vingt à trente ouvriers, comme la force motrice. Dans dix années le tout sera cédé gratuitement et si plus de trente ouvriers sont occupés par les fabricants, soit jusqu'à cinquante, la commune devra construire à leur usage et aussi gratuitement, une fabrique nouvelle bien aménagée.

— Timbres pour tuberculeux.

Saint-Imier voudrait doter son hôpital d'un pavillon d'isolement pour tuberculeux. Mais les fonds manquent, on a donc eu l'idée de recourir à l'émission de timbres spéciaux qui seront en vente dans le district de Courtelary du 1er au 31 décembre; la direction de l'Hôpital vient d'adresser une circulaire à toutes les communes, demandant leur collaboration et particulièrement celle des écoles.

Bonne chance à cette heureuse initiative.

— Pommiers en fleurs.

Il est extrêmement rare de trouver, fin novembre, un pommier en fleurs, à plus de mille mètres d'altitude. On peut cependant en voir un au Mont-de-Buttes, à la ferme Messerli, située à 1250 mètres d'altitude, dans le Val-de-Travers.

— Un beau succès.

M. Emile Marchand, de Sonvilier, ancien élève du gymnase de Neuchâtel et licencié ès-sciences mathématiques, vient d'obtenir, à l'école polytechnique fédérale, le diplôme de docteur ès-sciences mathématiques. Ajoutons qu'une importante société d'assurances, à Zurich, lui a confié le poste d'actuaire.

N'irritez pas vos grains de beauté!

LE CANCER VOUS GUETTE!

Dans une communication faite à l'Association française pour l'étude du cancer que préside le professeur Bouchard, le Dr Jean Darier, de Genève, médecin de l'hôpital Saint-Louis, à Paris, a rappelé l'attention sur la transformation cancéreuse assez fréquente des « nœvi », plus gracieusement connus sous le nom de grains de beauté et dont le visage, le corps ou les membres de tant de personnes sont agrémentés. Nous payons parfois très cher, du fait de leur transformation maligne, la rançon de ces ornements plus ou moins esthétiques.

Hâtons-nous de dire, pour rassurer le lecteur prompt à s'alarmer, que la plupart des grains de beauté ne se départissent jamais de leur insignifiance! Mais il n'est pas douteux que certains font exception à la règle et deviennent de dangereux « nœvi-carcinomes », suivant l'expression des chirurgiens. Pour quelle raison? On ne peut faire, à cet égard, que des hypothèses, puisque la cause déterminante du cancer est toujours profondément mystérieuse.

En tout cas, il y a grand intérêt à savoir que les irritations répétées jouent, en la circonstance, un rôle des plus fâcheux. Le Dr Darier a cité le cas d'un homme qui avait sur le dos de la main une banale verrue molle et qui, en la cautérisant plusieurs fois avec de l'acide nitrique, pour la faire disparaître, l'a, au contraire, bel et bien enflammée et transformée en cancer!

Donc, ne touchez pas à vos grains de beauté s'ils se mettent à grossir inopinément, à rougir, à s'entourer d'un liseré et à occasionner des picotements, allez bien vite les montrer à votre médecin, qui jugera s'il y a lieu d'intervenir par une petite opération, par le radium ou les rayons X, ou encore par l'électrolyse qui est souvent la méthode de choix en pareil cas.

Il est important que le public soit renseigné sur le danger que peuvent produire certains bobos d'origine suspecte et de cicatrisation difficile, auxquels trop souvent on ne prend garde que lorsque le mal est profond et la dissémination cancéreuse un fait malheureusement accompli.

ESPRIT DES AUTRES

Avant de quitter son hôtel, un professeur de français examinait la note qu'il avait à payer; la dame de comptoir voit le client sourire.

— Y a-t-il une erreur, monsieur?

— Oui, madame, une légère erreur; je lis ici, pour mon souper, une omelette avec un seul *t*; il en faut deux.

— C'est facile à rectifier, monsieur.

Et la dame écrit, en surchargeant : « une omelette et deux *thés* ».

ÉTRANGER

FRANCE

— M. Lockroy.

Nous avons annoncé la mort de M. Edouard Lockroy, ancien député du 11me arrondissement de la Seine (2me circonscription). En 1910, aux élections générales, M. Lockroy fut remplacé par M. Lavaud.

M. E. Lockroy était né à Paris, le 17 juillet 1840. Ce fut une des personnalités les plus en vue de la troisième République. Collaborateur de Victor Hugo au *Rappel,* commandant le 226me bataillon de marche au siège de Paris en 1871, ancien conseiller municipal de Paris, député à l'Assemblée nationale; réélu en 1876, à Paris et dans les Bouches-du-Rhône, opta pour les Bouches-du-Rhône; réélu en 1877, en 1881 à Paris et dans l'arrondissement d'Aix opta pour Paris; il a représenté jusqu'en 1910 la 2me circonscription du 11me arrondissement de Paris.

M. Lockroy a été ministre du commerce en 1886, ministre de l'instruction publique, ministre de la marine sous les cabinets Brisson et Dupuy, vice-président de la Chambre en 1906.

— Un nouveau timbre-poste.

L'administration des postes étudie en ce moment un projet qui a pour but de substituer au timbre actuel un nouveau timbre, dont le mode de fabrication rendrait impossible la contrefaçon. Ce sont, en effet, les agissements d'habiles contrefacteurs qui, dans ces dernières années, ont réussi à émettre dans le public une quantité relativement considérable de faux timbres, qui ont décidé l'administration à créer un nouveau type Aucune disposition n'est encore adoptée en ce qui concerne la figurine qui remplacera celle de la « Semeuse ». Pour créer la nouvelle vignette, il ne sera pas institué de concours. L'administration fera plusieurs commandes à des spécialistes qui auront à tenir compte, au point de vue de la fabrication et des dangers éventuels de la fraude, des indications qu'elle leur fournira.

— Le sang-froid d'un aviateur.

Nous avons signalé l'accident dont fut victime le jeune aviateur Emile Védrines, frère, sauf erreur, de Jules Védrines actuellement à Vienne, dont l'appareil prit feu en plein vol, au cours d'une tentative de record.

L'aviateur Bathiat, qui fut témoin de l'accident, fournit ce sujet les renseignements suivants :

Le retour de flamme du carburateur qui provoqua l'incendie a brûlé au deuxième degré les deux mains de Védrines. Celui-ci volait à ce moment à plus de 200 kilomètres à l'heure et il lui fallait atterrir. Il eut le sang-froid de couper le contact et de faire un atterrissage d'une précision remarquable, et une fois l'appareil arrêté, ne pouvant plus se servir de ses mains entièrement brûlées, ayant la figure grillée, le genou droit et le pied droit brûlés, il a exécuté pour sortir de son appareil un saut périlleux en arrière, se sauvant juste avant que le réservoir d'essence éclatât, ce qui se produisit deux secondes plus tard.

C'est, croyons-nous, un des plus beaux exemples de sang-froid et d'énergie que l'aviation nous ait permis d'admirer.

— Un cadeau du Pape à l'archevêque de Rouen.

Comme nous l'avons déjà signalé, on fabrique en ce moment à Annecy, une cloche gigantesque destinée à la cathédrale de Rouen, et cette cloche est un cadeau de Pie X à Mgr Fuzet, primat de Normandie.

Cette cloche ne pèsera pas moins de 20.000 kilogrammes. Ce sera la plus grosse cloche de France. Elle s'appellera Jeanne-d'Arc. Pie X en veut être non seulement le donateur, mais le parrain.

Pie X a une dévotion particulière pour Jeanne d'Arc qu'il a béatifiée, et il s'est proposé de l'honorer au lieu même du martyre de la pucelle.

La *Jeanne-d'Arc* occupera l'une des deux tours de la cathédrale de Rouen. Pour lui faire pendant, on installera dans l'autre tour, la tour de beurre, un superbe carillon de dix-neuf cloches qu'une riche diocésaine de Mgr Fuzet, se piquant d'émulation, va à son tour lui offrir.

Ce carillon ne pèsera guère moins que la Jeanne-d'Arc. Il sera actionné par l'électricité.

— Horrible scène.

A Villars-le-Sec, petite commune du canton de Delle, près de la frontière suisse, le journalier Auguste-Joseph Prenat, vingt-huit ans, avait au cours d'une discussion, frappé son père de trois coups de couteau à la poitrine. Les voisins, voulant pénétrer dans la maison, trouvèrent porte close.

Les gendarmes de Beaucourt qu'on était allé préverir, sommèrent le meurtrier de se rendre. A leurs injonctions, il se contenta de répondre :

— Si vous entrez, il y aura de la boucherie et j'achève le vieux.

En même temps, il brandissait tantôt un couteau, tantôt une fourche au-dessus du blessé.

La nuit est venue, l'angoisse étreint les assistants. Les magistrats prévenus sonnent le meurtrier d'ouvrir. Le maréchal des logis Genin, qui a réussi à pénétrer dans la maison, se trouve en face de Prenat, qui s'est retranché derrière une barricade de chaises, et une hache levée sur son père, défie en ricanant son adversaire. Celui-ci tient d'une main son revolver braqué sur le misérable, et de l'autre une lampe électrique de poche.

— Si tu bouges, je tire! crie le maréchal des logis.

— Si tu tires, je l'achève! réplique le journalier.

La minute est poignante; Genin pensant intimider l'homme, fait feu en l'air. A la seconde, de l'autre côté de la barricade, la hache s'abat sur la tête du vieillard, qui expire.

Deux gendarmes enfoncent alors une porte au fond, pénètrent dans la chambre et saisissent le parricide, qui ne leur oppose aucune résistance.

ALLEMAGNE

— Un nouvel incident près de Metz.

Les journaux lorrains racontent que le propriétaire d'un champ de trèfle fraîchement semé ayant fait quelques observations à un commandant d'artillerie de Mayence qui, accompagné de son ordonnance, traversa le champ à cheval et au galop, le paysan s'attira cette réponse : « Que voulez-vous, imbécile de tête de Français, paysan de fumier que vous êtes! »

L'incident ayant été signalé, le commandant de corps d'armée s'en mêla et le commandant fautif dut faire des excuses et payer une amende de 50 marks.

— Un roi qui descend d'un barbier.

A propos du nouveau roi Louis III de Bavière, accusé par les Prussiens de n'être roi que par la grâce de Napoléon, savez-vous bien qu'un généalogiste notoire, et prussien, le fait descendre d'un barbier de Bourges, en France, tout simplement?

Voici : le généalogiste en question s'appelle Kekulé von Stradonitz, s'attaquant à la recherche des ascendances de la maison de Bavières, y a découvert la douce Gabrielle d'Estrées.

En effet, la « Belle Gabrielle » eut du bon roy Henri IV un fils, le duc de Vendôme, dont la fille épousa le duc Charles-Emmanuel II.

Suivez en toute confiance : de ce mariage est issu le roi Victor-Amédée II, père de Charles-Emmanuel III, grand père de Victor-Amédée III, aïeul de Victor-Emmanuel Ier.

Or, la fille aînée de ce dernier a épousé le duc François IV de Modène. De ce mariage est né Ferdinand-Charles-Victor, archiduc d'Autriche-Este, dont la fille aînée épousa en 1868 le prince Louis de Bavière, fils aîné du feu prince-régent Luitpold, aujourd'hui roi après une année de régence.

Si l'on remonte, à présent, la filiation de Gabrielle d'Estrées, on trouve que sa mère était Françoise d'Estrées, seconde fille de Jean Babou de la Bourdaisière, comte de Sagonne, qui fut grand-maître de l'artillerie.

Jean Babou était fils de Philibert Babou, trésorier du roi, et petit-fils de Laurent Babou, notaire à Bourges en 1483, lequel était le propre fils de Babou, sans prénom désigné, marchand de grains à Bourges après y avoir exercé la profession de barbier.

Par une filiation analogue, maître Babou s'indique explicitement comme l'ancêtre du roi de Saxe.

Voilà donc un barbier de France qui fit souche de rois allemands.

ESPAGNE

— Monsieur de Madrid est en colère.

Le bourreau de Madrid est fort en colère. Pourquoi? Parce que les journaux ont publié son portrait sans même s'assurer de son agrément. Que de personnes, ailleurs, se montrent heureuses, au contraire, et fières, quand le public est appelé à contempler leurs traits plus ou moins fidèlement reproduits dans les colonnes d'un journal.

M. de Madrid, a, sur ce point, une autre manière de voir. En quoi il ressemble à Lamartine, qui ne voulut jamais donner aux caricaturistes de son temps l'autorisation de « se payer sa tête ».

Qu'y faire? L'excellent exécuteur des hautes-œuvres veut bien prendre la tête des autres — il est payé pour cela — mais il ne veut pas que l'on prenne la sienne.

La *Espana Nueva* et *Las Ocurrencias* l'ont prise. De là son irritation. Elle est telle que l'on a pu craindre un moment qu'il allât prendre la leur. Mais il s'est ravisé. Il leur intentera simplement un procès. En même temps, il poursuivra le photographe qui leur a livré son portrait. Le photographe Alfonso est fort connu à Madrid. C'est un très galant homme qui n'a vu aucun mal dans son acte. On le lui fera bien voir devant la justice.

ITALIE

— Une reine archéologue.

Aux grâces et aux vertus qui la font aimer de ses sujets, la reine Hélène d'Italie joint le mérite assez rare de s'intéresser passionnément à l'archéologie. Depuis 1903, sans qu'on en ait parlé, car elle fuit la réclame, elle fait exécuter des fouilles dans le domaine royal de Castelporziano. Elle les dirige avec méthode, selon les plus récents principes de la science, surveille les ouvriers, scrute les matériaux, photographie les objets découverts, dresse des plans, des coupes de terrain, dessine à l'aquarelle les sites explorés, copie les pavements, les fresques, les statues et tient un journal des travaux. En dehors des savants qui la conseillent, MM. Lanciani, Pigorini et Vaglieri, personne ne connaissait l'importance de ses recherches, qui ont déjà mis au jour une grande quantité de substructions romaines, sans compter des restes de villages et de cimetières étrusques.

« Cette zone, dit M. Pigorini, est aussi extrêmement précieuse pour l'étude de la préhistoire. Aucune région n'offre une richesse plus variée. Une des fouilles les plus intéressantes a été celles d'Ardéa; d'autres encore seront faites à Lavigno et sur les collines albaines; il se pourrait qu'on y retrouvât Albe la Longue dont nous ne savons rien. Celles de Véies ont fourni des armes de la basse époque et du premier âge du fer. Naturellement, depuis un temps si reculé, les tombes préhistoriques ont été souvent bouleversées et les objets qu'elles contenaient dispersés dans la terre. Les sépultures les plus intactes datent de la fin de la république et du commencement de l'empire. »

Les travaux, interrompus depuis quelque temps, doivent être repris dès que la reine sera revenue de San-Rossore.

RUSSIE

— Le gouvernement et la Douma.

Les nouvelles de Saint-Pétersbourg, annoncent que le gouvernement russe et la Douma se sont enfin réconciliés.

On se rappelle les causes du conflit survenu entre le ministère et l'assemblée législative. Quelques semaines avant les vacances d'été de la Douma, un membre de l'extrême droite, parlant du ministère des finances, avait prononcé ces mots : « Il ne faut pas voler! » Aussitôt, les représentants du ministère